

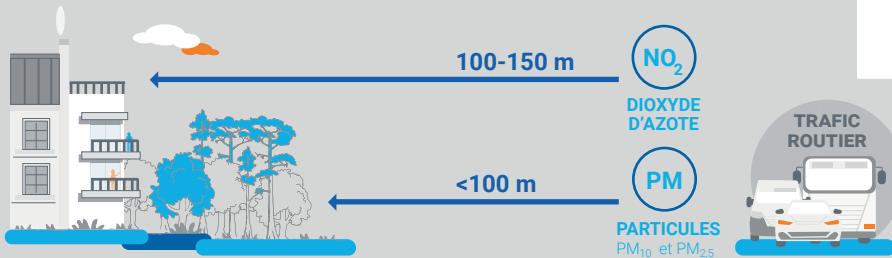
AGIR POUR LA QUALITÉ DE L'AIR SUR MON TERRITOIRE

FICHE URBANISME

POURQUOI AGIR SUR L'URBANISME ET L'AMÉNAGEMENT ?

en Île-de-France

La population en milieu urbain peut être exposée à différentes sources de pollution de l'air, comme le trafic routier. La distance d'influence de ces polluants varie selon leur nature.



Les aménagements urbains peuvent être conçus pour limiter l'exposition de la population à ces sources de pollution et préserver la santé des citoyens.

Un cycliste sur une piste cyclable protégée est deux fois moins exposé au NO₂ que dans les voies de circulation sans aucun aménagement.

Source : Airparif

COMMENT FAIRE ?

En **AGISSANT** sur les nouvelles constructions

En **AGISSANT** sur les aménagements existants

En **SENSIBILISANT** et en **COMMUNIQUANT**

CERTAINES DE CES ACTIONS PERMETTENT AUSSI D'ATTÉNUER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

ET CONCRÈTEMENT ?

Airparif vous accompagne pour comprendre, sélectionner et suivre les actions adaptées à votre territoire www.airparif.fr/agir-sur-mon-territoire

AGIR SUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Privilégier la construction dans les zones les moins polluées et interdire la construction dans les zones les plus polluées



Évaluer l'exposition à la pollution de l'air des futurs usagers des nouveaux aménagements urbains

Intégrer la qualité de l'air dans les formes urbaines lors des constructions :

- Éloigner les bâtiments, les zones piétonnes et cyclables des sources locales de pollution
- Espacer les bâtiments et varier les hauteurs
- Limiter les rues canyon ou minimiser leur impact (création d'axes parallèles dans la direction des vents dominants)
- Ovrir le front bâti des îlots vers des zones ne donnant pas directement sur les voies de circulation



Prévoir dans la construction ou les appels d'offres de gestion de parkings des espaces équipés de bornes de recharge électriques rapides

Utiliser le droit de préemption urbain pour faciliter la construction d'ERP sensibles dans les zones les moins polluées



Choisir des espèces végétales peu allergisantes (pollen), en adéquation avec les enjeux de qualité de l'air

Créer des parcs et zones vertes isolées des sources principales de pollution

Créer des solutions écrans (par exemple végétaux)

Inciter aux bonnes pratiques via un bonus de constructibilité



Mettre en adéquation les usages du bâti avec les niveaux de pollution :

- Limiter l'implantation d'établissements recevant du public sensible dans des bâtiments exposés à une source locale de pollution
- Limiter l'installation de logements aux étages les plus exposés



Végétaliser ou piétonniser les espaces urbains pour réduire les émissions

Mettre en place des zones de circulation apaisée (par exemple rue aux écoles)

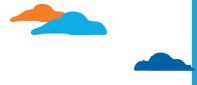


Réduire la place attribuée à la voiture



SENSIBILISER ET COMMUNIQUER

Sensibiliser et accompagner les acteurs du territoire aux enjeux croisés de l'urbanisme et de la qualité de l'air



ET POUR VOTRE PCAET ?



Retrouvez ces actions détaillées et l'accompagnement d'Airparif pour les comprendre, les sélectionner et les suivre sur votre territoire : www.airparif.fr/agir-sur-mon-territoire

